

## Conditions générales de vente

### Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations de formation proposées par la SGDL. A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de s'inscrire ou de passer commande d'une formation à la SGDL implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente accessibles à tout instant sur notre site. Ces conditions générales prévalent sur tout autre document émanant éventuellement du stagiaire.

### Conditions financières

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Ils n'incluent ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement. Toute formation commencée est due en totalité et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Les factures sont payables, à réception, sans escompte, à l'ordre de la SGDL avant le début de la formation.

### Tarifs

Une journée de formation est facturée à partir de 280 € HT par stagiaire.

L'inscription se fait pour une ou plusieurs journées suivant le programme.

La SGDL se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais ristournes ou remises à tout moment et de faire évoluer ses prix en fonction du marché et de ses intervenants.

### Règlement par un OPCA. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)

Si le stagiaire souhaite que le règlement soit pris en charge par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription. L'inscription du stagiaire ne sera définitive qu'après réception de l'accord du financeur qui devra intervenir avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera facturée directement au stagiaire. Si l'accord de prise en charge du stagiaire ne parvient pas à la SGDL au moins un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la SGDL se réserve le droit de lui refuser l'entrée en formation ou de lui facturer la totalité des frais de formation.

### Désistement, absence, interruption

Tout désistement du stagiaire devra être confirmé par écrit au plus tard quinze jours avant le début de la formation.

Au-delà de ce délai, la SGDL facturera les débits suivants

- 50% du montant de la formation si le désistement intervient entre le quinzième et le huitième jour précédent la formation
- 100% du montant de la formation s'il intervient dans un délai inférieur ou égal à huit jours précédant la formation.

En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de la SGDL distinguera le prix correspondant aux heures effectivement réalisées et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Attention les sommes dues au titre des absences ou d'interruption ne peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCA. Dans ce cas, le stagiaire s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à la SGDL.

### Report, annulation

La SGDL se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou reporter les actions de formation à tout moment sans que le ou les participants puisse prétendre à un quelconque dédommagement autre que le remboursement des sommes déjà versées à la SGDL en cas d'annulation.

### Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la SGDL est tenue à une obligation de moyen vis-à-vis de ses stagiaires. La SGDL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence, la maladie, ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à la SGDL, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en

énergie ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SGDL.

#### Modalités pratiques – Responsabilité

- Sauf indication contraire, l'emploi du temps prévoit 7 heures de formation par jour, comprises généralement entre 9h30 et 17h30 avec une pause méridienne d'une heure.
- Les contenus des programmes de formation sont donnés à titre indicatif ; ils sont susceptibles d'être modifiés dans le respect des objectifs pédagogiques.
- Une attestation de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, la SGDL lui adresse un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture.
- Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur, dont un exemplaire lui est remis, et qui est consultable sur place ou sur le site de la SGDL.

#### Refus de commande

Dans le cas où un stagiaire s'inscrirait à une formation SGDL, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, la SGDL pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le stagiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### Informatique et libertés

Le stagiaire est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à la SGDL en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la SGDL pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à la SGDL.

#### Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont la SGDL ou le stagiaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Toute documentation remise par la SGDL au stagiaire doit conserver un usage privé. Le stagiaire s'interdit donc tout usage commercial, et la documentation ne doit en aucun cas faire l'objet d'une quelconque diffusion sur support papier ou sur support numérique.

#### Renonciation

Le fait pour la SGDL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### Droit applicable et attribution de compétence

Les conditions générales de vente et les relations contractuelles entre la SGDL et ses stagiaires sont régies par la loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.